



Aides financières

Dédiées à la rénovation énergétique 02/10/2025



Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

Sommaire



1. Qui sommes-nous ?

2. Quels sont les prérequis sur les aides financières ?

3. Quelles sont les aides financières ?

4. Quels sont les points d'attention ?

Qui sommes-nous ?



1. Qui sommes-nous ?

Un réseau national **France Rénov'** 600 guichets
A l'échelle régionale **31 guichets**

5 guichets pour la Haute-Garonne

Mission de **service public** portée par chacun des territoires avec le soutien de l'ANAH



**Arche Marengo - 1 allée Jacques
Chaban-Delmas 31500 Toulouse**



1. Qui sommes-nous ?



MAISON DE L'ÉNERGIE – Toulouse Métropole Rénov'

Arche Marengo - 1 allée Jacques Chaban-Delmas, 31500 Toulouse

Le guichet qui intervient sur les 37 communes de la Métropole



1. Qui sommes-nous ?



Téléphone : 05 34 24 59 59 du mardi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-18h

Mail : renov@toulouse-metropole.fr

Accueil sans RDV à la maison de l'énergie du mardi au jeudi : 10h-12h et 14h-18h

Je prends conseil



**JE PRENDS RENDEZ-VOUS
EN LIGNE**

dans une des permanences décentralisées
sur Toulouse Métropole

JE PRENDS RENDEZ-VOUS



**J'APPELE LA PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE**

du mardi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

05 34 24 59 59



**JE DEMANDE
DES CONSEILS**

par email

J'ENVOIE MA DEMANDE

Quels sont les prérequis pour les aides financières ?



2. Quels sont les prérequis pour les aides financières ?

a. RGE

Création en novembre 2011 de la mention « Reconnu Grenelle environnement » par l'ADEME et le Gouvernement, devenu depuis « **Reconnu Garant de l'Environnement** ».

- Obligatoire pour mobiliser les aides financières.
- Un annuaire avec des entreprises locales ayant signées une **charte d'engagement avec Toulouse Métropole** est disponible sur notre site :
<http://renov.pro.toulouse-metropole.fr>



Pour trouver un artisan RGE :



france-renov.gouv.fr



Entreprise RGE ou un architecte Domaines de travaux d'une entreprise

Trouver un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)

Code Postal
Saisissez une ville ou un code postal

Saisissez votre localisation

Rayon de recherche
Distance maximale des entreprises

Type de travaux
Overtures, isolation, étude thermique, etc.

Sélectionnez Sélectionnez

2. Quels sont les prérequis pour les aides financières ?

b. Les critères techniques et administratifs

Consulter notre fiche pratique ! TOUTES les informations qui DOIVENT figurer sur les devis et factures notamment les critères techniques d'éligibilité par action.

[Mon artisan, mes devis et factures](#)



Toulouse Métropole Rénov'

Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement

Maison de l'Énergie 1 allée Jacques Chaban Delmas 31 500 Toulouse

Téléphone : 05 34 24 59 59

Courriel : renov@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.Renov.toulouse-metropole.fr



Mon artisan, mes devis et factures : focus sur les critères techniques d'éligibilité 17 avril 2023

OBJECTIF : Cette fiche pratique a été rédigée dans le but de donner au particulier un premier niveau d'information sur l'analyse de devis ; cela permet de faciliter les démarches de demande d'aides financières.

Mon artisan, mes devis et factures

Pour trouver un **artisan RGE** (Reconnue Garant de l'Environnement), le site du gouvernement <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel> recherche par domaine de travaux et une « offre globale » ce qui signifie que l'entreprise est qualifiée pour plusieurs types de travaux. Toulouse Métropole Rénov et ses partenaires ont mis en ligne un annuaire des artisans ayant signé une charte d'engagement. La liste des signataires est disponible sur ce lien : <http://renov.pro.toulouse-metropole.fr>

2. Quels sont les prérequis pour les aides financières ?

b. Les critères techniques et administratifs



- Statuts divers : occupants, bailleurs, syndics, etc...
- **4 catégories de Foyers fiscaux** soit 4 réponses possibles,
- Logement à usage de **résidence principale**, âge de l'habitation **+ 15 ans** (sauf exception),
- Professionnels **RGE** : artisans et bureaux d'étude thermique,
- Respect de **critères techniques**,
- Formaliser « en ligne » une demande **AVANT** d'avoir signé un devis (sauf exception....) et respecter la procédure,
- Existence de règles de cumul possibles des dispositifs

2. Quels sont les prérequis pour les aides financières ?

c. Les foyers fiscaux



La **somme des Revenus Fiscaux de Référence** (RFR) des occupants du logement en fonction du **nombre de personnes** y résidant (et non pas de parts fiscales).

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 524 €	+ 9 524 €

Plafonds de ressources Hors Île-de-France et en Outre-Mer pour l'année 2025

Quels sont les aides financières?



3. Quels sont les aides financières?

a. Les types de parcours

- « **Parcours non accompagné** » dit rénovation par geste de travaux

Aide forfaitaire

Sans gain énergétique attendu

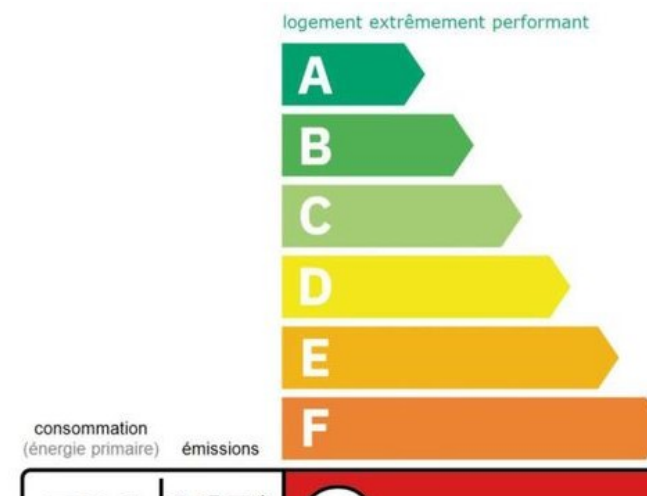
- « **Parcours accompagné** » dit rénovation d'ampleur

Accompagnement obligatoire par une structure agréée

Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

Minimum **2 gestes d'isolation** parmi les murs, le plancher haut, le plancher bas ou les menuiseries

2 sauts de classes minimum



3. Quels sont les aides financières?

b. Parcours non-accompagné

MaPrimeRénov' par geste

Conditions

- **Pas accessible aux ménages aux revenus « supérieurs » (rose)**
- Logement de **plus de 15 ans**
- Propriétaires **occupants, bailleurs, usufruitiers**, titulaires droit réel conférant l'usage du bien, preneurs bail emphytéotique, **indivision** (si accord avec l'ensemble des membres)



3. Quels sont les aides financières?

b. Parcours non-accompagné

MaPrimeRénov' par geste (en 2025)



	Ménages aux revenus « Très modestes »	Ménages aux revenus « Modestes »	Ménages aux revenus « Intermédiaires »	Ménages aux revenus « Supérieurs »
ISOLATION				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	Non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	Non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	
Chauffe-eau solaire individuel	4 000 €	3 000 €	2 000 €	
Système solaire combiné	10 000 €	8 000 €	4 000 €	
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 250 €	1 000 €	500 €	
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 750 €	3 150 €	1 400 €	
Chaudière bois à alimentation automatique (granules, plaquettes)	5 000 €	3 850 €	2 100 €	
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 250 €	750 €	500 €	
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionne a la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	Non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	
Ventilation double flux (conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	

NB : Les PAC air-air (clim réversible) ne sont pas éligibles aux aides MaPrimeRénov' par geste

3. Quels sont les aides financières?

b. Parcours non-accompagné

MaPrimeRénov' par geste (en 2026)



	Ménages aux revenus « Très modestes »	Ménages aux revenus « Modestes »	Ménages aux revenus « Intermédiaires »	Ménages aux revenus « Supérieurs »
ISOLATION				
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	Non éligible
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	Non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	
Chauffe-eau solaire individuel	4 000 €	3 000 €	2 000 €	
Système solaire combiné	10 000 €	8 000 €	4 000 €	
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 250 €	1 000 €	500 €	
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 250 €	750 €	500 €	
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionne a la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	Non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	
Ventilation double flux (conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	

3. Quels sont les aides financières?

b. Parcours non-accompagné

MaPrimeRénov' par geste



Procédure

- Je crée mon compte sur le site **MaPrimeRénov'** : maprimerenov.gouv.fr
- Je fais des devis auprès de professionnels **RGE**
- Je **dépose ma demande** avec les devis
- Je **fais les travaux** (conseillé d'attendre la validation de votre dossier par MaPrimeRénov')
- Sur factures, je **dépose ma demande de paiement**

Plus de détails sur la fiche pratique de ce dispositif à ce lien: [MPR Parcours non accompagné](#)

3. Quels sont les aides financières?

b. Parcours non-accompagné

Certificat d'Economie d'Energie



Conditions

- Ouvert à **tous** (résidences secondaires, locataires, SCI sans conditions)
- Logement de **plus de 2 ans**
- Montants variables - **à préciser / comparez bien les offres** - selon votre situation personnelle : foyer fiscal, maison ou appartement, m² chauffés, sources d'énergie avant et après travaux, etc..

** **Par action** : isolation, chauffage et/ou eau chaude, VMC, émetteurs de chaleur basse température et régulation de la température. L'expression « Coup de pouce » est appliquée à certains modes de chauffage en remplacement d'équipements non-performants*

3. Quels sont les aides financières?

b. Parcours non-accompagné

Certificat d'Economie d'Energie

Aides estimées (maison individuelle en Haute-Garonne, 100 m², au gaz naturel avant travaux)



ACTIONS	FOYERS « TRES MODESTES »	FOYERS « MODESTES », « INTERMEDIAIRES » ET « SUPERIEURS »
ISOLATION		
Combles ou rampant	9 €/m²	7 €/m²
Plancher bas	6 €/m²	5 €/m²
Toit terrasse	5,50 €/m²	5 €/m²
Murs	7 €/m²	6,50 €/m²
Fenêtres et portes-fenêtres	19 €/m² de menuiserie	18,50 €/m² de menuiserie
VENTILATION		
VMC simple flux type A basse consommation	128 €	117 €
VMC simple flux type B basse consommation	142 €	130 €
VMC double flux autoréglable	179 €	163 €
VMC double flux modulée	189 €	172 €
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE ; EMETEURS DE CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE ET REGULATION DE LA TEMPÉRATURE		
Chauffe-Eau Solaire	144 €	144 €
Appareil indépendant de chauffage au bois	42 €	39 €
PAC air –eau en remplacement d'une autre PAC ou d'un chauffage électrique	365 €	272 €
PAC air-air	350 €	316 €
Chauffe-eau thermodynamique	86 €	78 €
Radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	9 €/radiateur	9 €/radiateur
Plancher chauffant basse température	138 €	125 €
Radiateur basse température	8 €/radiateur	7 €/radiateur
Thermostat d'ambiance	52 €	48 €
Sonde extérieure de température	10 €	9 €
Robinet thermostatique	8 €/robinet thermostatique	7 €/robinet thermostatique
Système Solaire Combiné	740 €	670 €

3. Quels sont les aides financières?

b. Parcours non-accompagné

Certificat d'Economie d'Energie



Coup de pouce chauffage en remplacement d'une chaudière gaz naturel, propane ou fioul

	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS MODESTES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS RFR < à
En remplacement d'une chaudière alimentée par du GAZ NATUREL, PROPANE, CHARBON ou FIOUL				
Chaudière biomasse				
Pompe à chaleur air-eau		4000 €		2 500 €
Pompe à chaleur hybride				
Pompe à chaleur eau-eau		5 000 €		5 000 €
Système Solaire Combiné				
Raccordement à un réseau de chaleur		700 €		450 €
En remplacement d'un appareil alimenté par du CHARBON				
Appareil indépendant de chauffage au bois		800 €		500 €
Immeuble où l'on change le conduit d'évacuation des résidus de la combustion				
Par logement		700 €		450 €

NB. Ces niveaux minimaux d'incitations financières sont applicables aux opérations qui sont achevées au plus tard le 31 décembre 2026.

3. Quels sont les aides financières?

b. Parcours non-accompagné

Certificat d'Economie d'Energie



Procédure

- Je **définis** mon projet ;
- Je fais des **simulations** auprès de différents fournisseurs d'énergie ;
- Je fais mes devis auprès de **professionnels RGE** ;
- Je **réalise mes travaux** ;
- Je **demande mes primes** avec mes factures.

NB : dans le cas du parcours accompagné, les CEE sont valorisés par l'ANAH.

Plus de détails sur la fiche pratique de ce dispositif à ce lien : [Certificat d'économie d'énergie](#)

3. Les aides financières

c. Parcours accompagné

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur



Conditions

- **2 sauts de classes**
- **2 gestes d'isolation** parmi : plancher haut, plancher bas, mur et fenêtres, avec au min de 25 % de la surface en question
- Obligation d'avoir recours à une structure « **Mon Accompagnateur Rénov'** » agréée
- **Résidence principale**

3. Les aides financières

c. Parcours accompagné

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur



Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

- Toute demande de MPR rénovation d'ampleur devra se faire via un nouveau type d'acteur : **Mon Accompagnateur Rénov'** (MAR)

[Liste des structures MAR sur Toulouse Métropole](#)

Les prestations des MAR :

1. Audit énergétique
2. Appui à l'élaboration du projet de travaux, validation des devis et plan de financement
3. Aide au montage des dossiers de demande d'aides
4. Accompagnement du ménage tout au long de la réalisation des travaux
5. Une seconde visite sur place post-travaux

3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur

Souvent « devis à tiroirs » :

- 1^{er} partie = **Audit énergétique** (~ 600 à 900 € HT)
- 2^{ème} partie = **Accompagnement** aux travaux si intéressant (~ 1000 à 1200 € HT).

2 types de financement mobilisable suivant parcours accompagné ou non

		MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
MAPRIMERENOV' PARCOURS ACCOMPAGNE					
Financement de Mon Accompagnateur Rénov'	2 000 €	100%	80%	40%	20%
Maximum de financement pour Mon Accompagnateur Rénov'		2 000 €	1 600 €	800 €	400 €
MAPRIMERENOV' PAR GESTE DE TRAVAUX					
Audit seul si réalisation d'un geste de travaux		500 €	400 €	300 €	



3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur



- **Suspension du dispositif du 23 juin au 30 septembre 2025**
- **Règles d'applications à la réouverture du dépôt des dossiers :**
 - Limité à **13 000 dossiers** sur l'ensemble des territoires (jusqu'à fin 2025) ;
 - Uniquement pour les ménages **très modestes** puis, suivant la quantité de dossiers déposés, pour les ménages **modestes** ;
 - Dorénavant, uniquement **2 ou 3 sauts de classe et plus** avec des plafonds de dépenses respectivement de **30 000 € HT** et **40 000 € HT** ;
 - Uniquement pour les logements classés **E, F ou G** ;
 - **Instruction des dossiers déposés début 2026.**

3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (en 2025)



PLAFONDS DES DEPENSES ELIGIBLES HT		MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES
GAIN DE 2 CLASSES	30 000 € HT	80 %	60 %
GAIN DE 3 CLASSES OU PLUS	40 000 € HT		
ECRETEMENT du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles		100 %	90 %

- Ouverture potentielle aux **ménages modestes** suivant quantité de dossiers très modestes déposés

3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné



MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (en 2026)

PLAFONDS DES DEPENSES ELIGIBLES HT		MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	30 000 € HT	80 %	60 %	45 %	10 %
GAIN DE 3 CLASSES OU PLUS	40 000 € HT				
ECRETEMENT du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles		100 %	90 %	80 %	50 %

➤ Attente confirmation via la loi de finances 2026

3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur Procédure



- Prendre **conseil** auprès de Toulouse Métropole Rénov'
- Contacter un **MAR** pour réaliser un audit et choisir un des scénarios de travaux
- Créer son compte **MaPrimeRénov'**

Pour les ménages aux revenus très modestes ou modestes	Pour les ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs
monprojet.anah.gouv.fr	maprimerenov.gouv.fr

- Demander des devis à des **professionnels RGE**
- **Vérifier** l'éligibilité des devis avec le MAR
- **Demander la subvention** sur le site MaPrimeRénov' avec les devis non signés
- Une fois validé, **signer les devis et commencer les travaux**
- Une fois le chantier fini **demander le paiement** sur mon espace MaPrimeRénov' avec factures à l'appui.

Plus de détails sur la fiche pratique de ce dispositif à ce lien : [MPR Parcours accompagné](#)

3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné



Programme d'Intérêt Général (PIG) 2025

Destinés aux propriétaires occupants et bailleurs, très modestes et modestes

- **+ 20 %** d'aides financières sur les travaux HT pour les ménages **très modestes**
- **+ 10 %** d'aides financières sur les travaux HT pour les ménages **modestes**.

Accessible pour tout parcours accompagné par un MAR

- Existence d'un opérateur choisi par la Métropole (financement à 100% pour tous les ménages modestes et très modestes, pas d'avance de frais)
- Possibilité de cumuler avec les autres aides locales de Toulouse Métropole (prime éco-rénovation, prime solaire thermique)

*Rappel : les **taux d'écrêtement** à appliquer ne changent pas (respectivement **100%** et **90%** de la dépense TTC pour les ménages aux revenus très modestes et modestes)*

3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné

Projet Eco-performant

- Accessible uniquement en complément d'un dossier PIG
- Pour les **propriétaires occupants modestes et très modestes**, **3 000 €** pour un projet regroupant **l'ensemble des postes de travaux** suivants respectant les critères associés :

ACTION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES
Isolation de la toiture	Critères ANAH Utilisation de matériaux biosourcés
Isolation des murs donnant sur l'extérieur	Critères ANAH Utilisation de matériaux biosourcés
Isolation du plancher	Critères ANAH Utilisation de matériaux biosourcés
Remplacement des fenêtres et des portes-fenêtres, y compris fenêtres de toiture et double-fenêtres	Critères ANAH Sauf utilisation du PVC
Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	Equipements à énergies renouvelables Sauf PAC air-air
Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable	Equipements à énergies renouvelables
Installation d'un système de VMC	VMC ou VMR de type simple flux hygro B VMC double flux avec échangeur

3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné



Primes éco-rénovation

Destinées uniquement aux propriétaires occupants résidant sur Toulouse Métropole

Primes éco-rénovation de Toulouse Métropole : max 8 500 €

Sur la base d'un audit énergétique MAR et travaux faits par des artisans RGE

- Prime gain énergétique $\geq 40\%$: **1 000 €**
- Prime BBC rénovation (atteinte d'une consommation ≤ 72 kWhEP/m².an après travaux) : **3 500 € ou 5 000 €** si les travaux $> 40\,000$ € TTC
- Si vous êtes éligible à l'une ou l'autre des deux primes précédentes, possibilité de mobiliser le bonus « **matériaux biosourcés** ». Jusqu'à **2 500 €** ([plus de précisions sur les aides liées aux matériaux biosourcés](#))

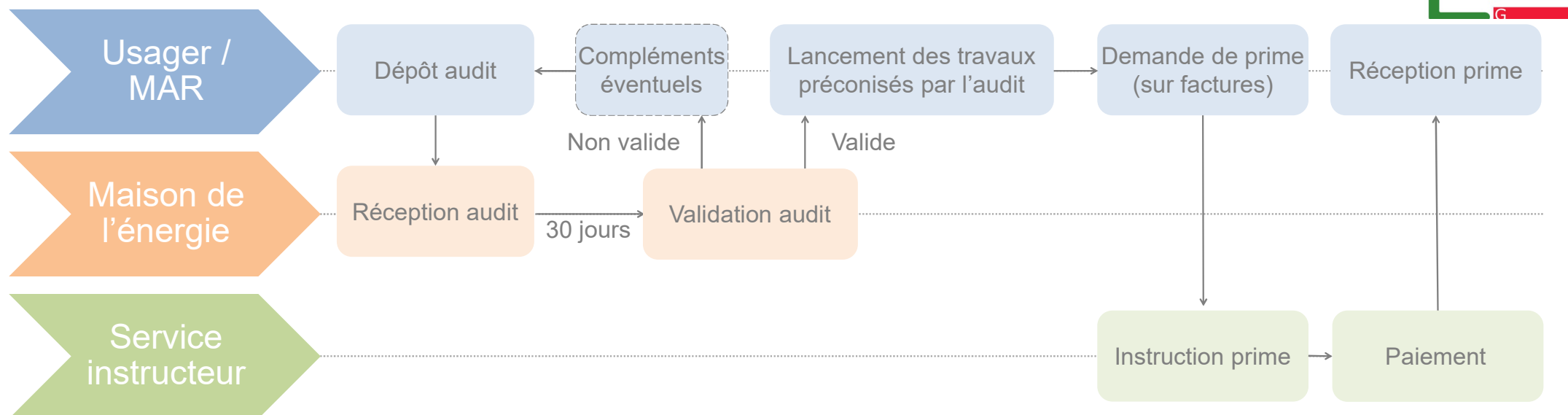
3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné

Prime Eco-rénovation

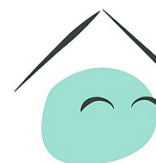
Procédure : validation préalable de l'audit MAR

- Déposé par le particulier ou le MAR, dossier unique jusqu'à la demande de prime sur factures



3. Quels sont les aides financières?

c. Parcours accompagné



toulouse
métropole



PLAFONDS DES DEPENSES ELIGIBLES HT		MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	30 000 € HT	80 %	60 %	45 %	10 %
GAIN DE 3 CLASSES OU PLUS	40 000 € HT				
AIDES DU PIG DE TOULOUSE METROPOLE Uniquement pour les ménages très modestes ou modestes		+ 20 %	+ 10 %		
PRIMES ECO-RENOVATION TOULOUSE METROPOLE Uniquement pour les propriétaires occupants		Jusqu'à 8 500 € (voir conditions)			
PRIME SOLAIRE DE TOULOUSE METROPOLE Uniquement pour les propriétaires occupants		Jusqu'à 1 000 € (voir conditions)			
PRIME AIR BOIS DE TOULOUSE METROPOLE Propriétaires occupants, bailleurs, locataires		De 2 200 € à 2 700 € (voir conditions)		De 1 200 € à 1 700 € (voir conditions)	
ECRETEMENT du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles		100 %	90 %	80 %	50 %

➤ Dispositif 2026, sous réserve de la validation de la loi de finances 2026

3. Les aides financières en 2025

d. Dispositifs de financement



Eco-PTZ de l'Etat proposé par les [banques partenaires](#)

Un éco-PTZ par logement, éventuellement suivi d'un éco-PTZ complémentaire dans les 5 ans.

L'une des 3 options suivantes :

	Une ou plusieurs actions			Performance énergétique globale gain $\geq$ 35% Classe $\geq$ E	Assainissement collectif ANC
	1 action	2 actions	3 actions ou plus		
Montant maxi	15 000 € (7 000 € fenêtres)	25 000 €	30 000 €	50 000 €	10 000 €
Durée	3 à 15 ans			3 à 20 ans	3 à 15 ans

3. Les aides financières en 2025

d. Dispositifs de financement



Pour les ménages Modestes et Très modestes

- **Avance et prêt banque sociale** - type SACICAP PROCIVIS – permet d'avancer les subventions et/ou le reste à charge à taux 0% pour un dossier MPR Accompagné
- **Prêt à l'amélioration de l'Habitat de la CAF** : maxi 1067 € à 1 %
- **Micro-crédit personnel** accompagné par un **travailleur social à initier auprès d'un centre social**
300 € à 3 000 € sur 6 à 36 mois avec un taux 3%

Banque partenaire : Crédit Municipal de Toulouse : 05 61 21 41 43 / finances-solidaires@credit-municipal-toulouse.fr

Exemple : 87€/ mois pour un prêt de 3 000 € sur 36 mois soit un total 3 140 €

3. Les aides financières en 2025

d. Dispositifs de financement

- **Prêt Avance Rénovation** qui est garanti par un fond public.

Lié au logement et non pas la personne.

Seuls les intérêts sont remboursés et non pas le capital (remboursé lors de la vente ou de la transmission par héritage)

Crédit Mutuel et Banque Postale

Exemples : 17 €/mois pour un prêt à 2% de 10 000 € - 37 €/mois pour un prêt à 1,5% de 30 000 €



Les points d'attention



4. Les points d'attention

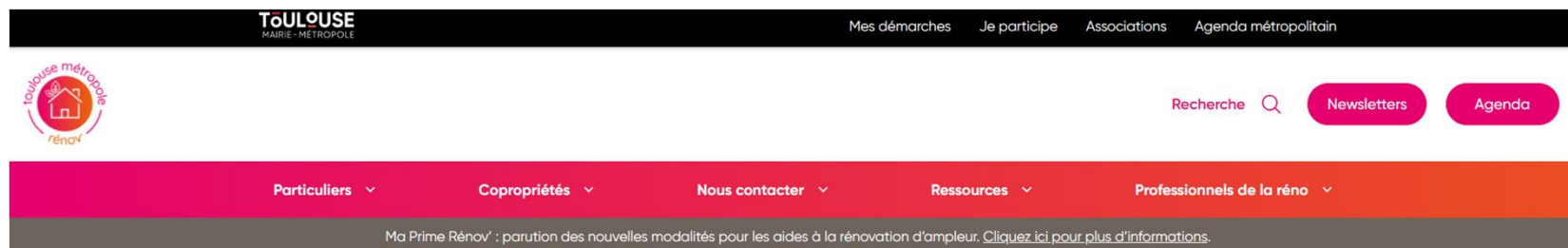


- Faire attention aux **démarchages abusifs** (appels téléphoniques, demandes de réponse rapide...)
- Pour les **devis signés sur les foires / salons**, il n'y a **pas de délai de rétractation**
- Ce qui a valeur légale est ce qui est **inscrit sur les devis**, vérifiez que tout ce dont vous avez parlé avec l'artisan figure bien sur le devis, qui doit être le plus détaillé possible, afin de vous protéger.
- **Ne pas hésiter à nous contacter, faire faire plusieurs devis et les comparer**
- Pour vous accompagner dans cette démarche, Toulouse Métropole Renov', avec les professionnels partenaires de l'annuaire ont réalisé des **Méthodes d'analyses de devis** pour différents postes de travaux.

Voici le lien pour les consulter : [Toulouse Métropole Renov' : Méthodes d'analyse de devis \(toulouse-metropole.fr\)](https://toulouse-metropole.fr/methodes-d-analyse-de-devis)

4. Les points d'attention

- Notre site Internet décline quels sont **vos dispositifs** d'aides financières selon votre **statut d'occupation + foyer fiscal + projet** : **poste de travaux OU rénovation performante.**



Bienvenue à Toulouse Métropole Rénov' !

Vous résidez sur l'aire métropolitaine et vous rénovez votre logement ? Vous souhaitez réduire vos consommations d'énergie, installer des énergies renouvelables ? Vous êtes démarché par téléphone et vous avez besoin d'un avis ?

Vous êtes au bon endroit.

Les spécialistes de cette mission de service public vous conseillent en toute indépendance pour préparer votre projet et connaître les aides auxquelles vous avez droit. Et c'est gratuit !

[En savoir +](#)

5. Les sites internet



- Formulaire de contact en ligne :

[Toulouse Métropole Renov' : Demande de conseil \(toulouse-metropole.fr\)](https://toulouse-metropole.fr/renov/)

- MPR de l'ANAH (Rénovation par geste, Rénovation d'ampleur pour les ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs à partir du 1^{er} janvier 2026)

www.maprimerenov.gouv.fr/

- MPR Accompagné de l'ANAH (Rénovation d'ampleur pour les ménages aux revenus très modestes et modestes)

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>

- Prime Eco-Rénovation de Toulouse Métropole (Pour les propriétaires occupants de la Métropole) :

<https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-la-prime-eco-renovation>

- Éco-PTZ des banques

[Tout savoir sur l'Éco-prêt à taux zéro \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr/eco-prêt-à-taux-zéro)

6. Documentations

- [Guide des aides financières 2025](#) (version septembre 2025)
- [Guide pas à pas pour les demandes d'aides MaPrimeRénov'](#) (ANAH, juillet 2025)
- [Guide des règles d'or de Mon Accompagnateur Rénov'](#) (ANAH, 2024)





MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Temps pour les questions